

République française

Département du Tarn

COMMUNE DE BUSQUE

Séance du 11 mars 2025

Membres en exercice : 13	Date de la convocation: 04/03/2025 <i>L'an deux mille vingt-cinq et le onze mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bertrand BOUYSSIE</i>
Présents : 8	Présents : Bertrand BOUYSSIE, Cédric MILHAUD, Stéphane BOUSQUET, Emilie CARCENAC, Patrice AUSSAGUES, Pierre-Eric DEHAYE, Marielle MONICH, Denis SABO
Votants: 9	
Pour: 9	Représentés: Michel GAYRAUD par Denis SABO
Contre: 0	Excusés: Alexis BONLEUX, Bruno SENRA, André VAISSIERE
Abstentions: 0	Absents: Laurent NUNES
	Secrétaire de séance: Stéphane BOUSQUET

Objet: RENOUELEMENT CONVENTIONS RELAIS FOURRIERE POUR CHIENS ET CHATS - DE_2025_001

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer des conventions entre l'Association « Les Temps Orageux » et la commune de Busque pour la prestation de service relais fourrière des chiens et chats errants. Ces conventions sont conclues pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025. Elles pourront être renouvelées par reconduction expresse.

Elles pourront être dénoncées à tout moment en cas de dysfonctionnement, après courrier motivé et envoyé à l'association par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le prix pour l'année 2025 :

Chien : 84.95 euros (intervention + transport à la SPA)

Chat domestique transporté à la SPA : 45.00 euros

Chat sauvage : mâle stérilisé (relâché sur son lieu de capture) : 69 euros

Chat sauvage : femelle stérilisée (relâchée sur son lieu de capture) : 122 euros

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour

- décide de signer les conventions avec l'association « Les Temps Orageux »
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les conventions.
- les frais d'intervention de la fourrière seront facturés aux propriétaires des animaux

Date de transmission de l'acte: 14/03/2025

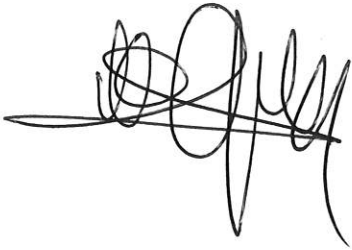
Date de reception de l'AR: 14/03/2025

081-218100436-DE_2025_001-DE

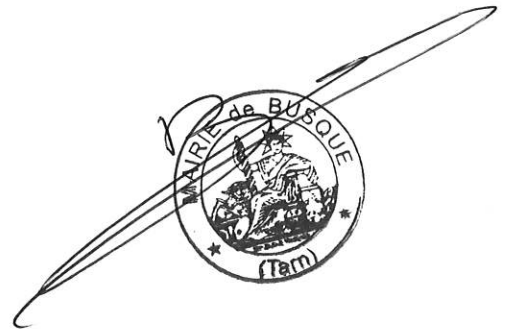
A G E D I

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire
Stéphane BOUSQUET



Le Maire
Bertrand BOUYSSIÉ



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 14 / 03 / 2025
et publié ou notifié
le 14 / 03 / 2025

Date de transmission de l'acte: 14/03/2025
Date de reception de l'AR: 14/03/2025

081-218100436-DE_2025_001-DE
A G E D I